



HUIS CLOS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 02 Juin 2020 à 20h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Mesdames les conseillères Guylaine Boily et Odile Roy messieurs les conseillers Denis Viel, Mario Bouchard, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général, monsieur Daniel Claveau, directeur des travaux publics.

1- Ouverture

Monsieur le maire déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 04 Mai 2020
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Décompte du projet d'aménagement de la place de l'Église
- 8- Facture Yvan Tremblay – éclairage dans le parc et autre
- 9- Adjudication du contrat de la Route du Rg 2
- 10- Emprunt temporaire pour la TECQ 2019-2023
- 11- Résolution de concordance pour le renouvellement d'un emprunt de 1 546 300\$
- 12- Résolution d'adjudication pour emprunt de 1 546 300 \$
- 13- Adoption du règlement 252-20 - taxes et intérêts pour 2020
- 14- Adoption du règlement 253-20 - Augmentation du fonds de roulement
- 15- Adoption du règlement 254-20 - affichage des Avis publics
- 16- Adoption du règlement 255-20 - gestion contractuelle
- 17- Présentation du règlement 256-20 – poulailler urbain
- 18- Entretien de la Véloroute 2020
- 19- Camp de jour pour 2020
- 20- Travaux de réparation de l'asphalte dans le parc
- 21- Certificat de conformité à réglementation municipale d'Urbanisme
- 22- Dons
- 23- Affaires nouvelles
 - 23.1 Nomination d'officiers municipaux
 - 23.2 Déconfinement – COVID-19 – Parcs – location de Salles -
 - 23.3 Soumission Bélanger Paysagiste
 - 23.4 Dépôt du plan en cas de Pandémie
 - 23.5 Demande de soumission pour Archéologue
 - 23.6 Report de 125^{ème} de Causapscal
- 24- Correspondances
- 25- Période de questions
- 26- Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Huis Clos

4- Adoption du procès-verbal du 4 et 11 Mai 2020

2020-06-129

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter le procès-verbal du 4 et 11 mai 2020, avec correction de la résolution 2020-05-111.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2020-06-130

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter la liste des comptes au montant de 258 228.39 \$ et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau fait le résumé de son rapport de voirie.

6.2 Dossiers des élus

M. Mario Bouchard : OMH - Pas de réunion

M. Gaëtan Gagné : Commission de Développement - Pas de réunion, pour la Seigneurie Mon toit et OK, il y a le projet de gazebo et de sentier de marche;

Mme Boily : Pour le comité du 125e anniversaire de Causapsal, il a été décidé le report des festivités pour l'année 2022;

Maison des jeunes (MDJ) – pas de réunion.

M. Denis Viel et Mme Odile Roy: pour Matamajaw – la prochaine réunion aura lieu à l'hôtel de ville en présence des membres, tout en respectant les consignes de distanciations physiques, l'ouverture du musée est prévue le 12 juillet, et ce, jusqu'au 6 septembre, les effectifs seront réduits. Au bistro il y aura une exclusivité en ce qui concerne le Café, le tout servi dans un bistro rénové. Une carte d'accès pour les citoyens de Causapsal leur sera remise lors de leur première visite de la saison pour leur permettre de revenir gratuitement avec des invités.

6.3 Dossiers MRC

Monsieur André Fournier nous informe :

- Le CA de la MRC continue les délibérations sur la gouvernance.

2020-06-131 7- Décompte Projet d'aménagement de la place de l'Église
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, d'autoriser le paiement des décomptes #5 et 6. Pour la poursuite du projet de la Zone institutionnelle P165, le tour de l'église, pour la somme de 49 389.77 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-132 8- Facture Yvan Tremblay – éclairage dans le parc et autre
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'autoriser le paiement de la facture de Yvan Tremblay Électrique Inc., pour l'installation de luminaire dans le parc de la pointe pour une somme de 6 281.89 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Adjudication du contrat de la Route du Rg 2
Considérant Que la ville de Causapsal désire faire réaliser des travaux de reconstruction du Rg 2, (première phase);
Considérant Qu'un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que nous avons reçu quatre (4) soumissions conformes au montant (avec taxes) de ;
- 3 470 529.27 \$ - Les Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc.
- 4 891 594.59 \$ - Sani-Sable L.B. inc.
- 4 376 997.22 \$ - Les Entreprises Claveau Ltée.
- 4 228 906.27 \$ - Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée

En conséquence,

2020-06-133 Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné;
➤ D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux à Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc. au montant de 3 470 529.27 \$ (taxes incluses)
➤ Cet octroi de contrat est conditionnel à l'obtention de l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH ainsi que l'obtention de la lettre d'annonce confirmant l'aide financière du MTQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-134 10- Emprunt temporaire pour la TECQ 2019-2023
Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'autoriser le directeur général de faire la demande d'un prêt temporaire pour un montant de 1 207 673 \$, à la Caisse Desjardins de la Vallée de la Matapédia, pour pouvoir faire les déboursés nécessaires pour les travaux autorisés par la TECQ 2019-2023, qui nous seront remboursés sur une période de cinq années. Et d'autoriser le Directeur général et Monsieur le Maire a signé les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11- Résolution de concordance pour le renouvellement d'un emprunt de 1 546 300 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Causapscal souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 546 300 \$ qui sera réalisé le 9 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
187-13	753 900 \$
187-13	792 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence; ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 187-13, la Ville de Causapscal souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2020-06-134

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 9 juin 2020;
- les intérêts seront payables semiannuellement, le 9 juin et le 9 décembre de chaque année;
- les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	91 000 \$	
2022.	93 000 \$	
2023.	95 000 \$	
2024.	96 000 \$	
2025.	98 000 \$	(à payer en 2025)
2025.	1 073 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 187-13 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12- Résolution d'adjudication pour emprunt de 1 546 300 \$

Date d'ouverture :	2 juin 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 juin 2020
Montant :	1 546 300 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres

d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 juin 2020, au montant de 1 546 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CD VALÉE DE LA MATAPÉDIA

91 000 \$	1,99000 %	2021
93 000 \$	1,99000 %	2022
95 000 \$	1,99000 %	2023
96 000 \$	1,99000 %	2024
1 171 300 \$	1,99000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,99000 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

91 000 \$	1,20000 %	2021
93 000 \$	1,30000 %	2022
95 000 \$	1,45000 %	2023
96 000 \$	1,60000 %	2024
1 171 300 \$	1,75000 %	2025

Prix : 98,74600

Coût réel : 2,00862 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA

91 000 \$	2,07000 %	2021
93 000 \$	2,07000 %	2022
95 000 \$	2,07000 %	2023
96 000 \$	2,07000 %	2024
1 171 300 \$	2,07000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,07000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par le CD VALÉE DE LA MATAPÉDIA est la plus avantageuse;

2020-06-136

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par Monsieur le conseiller Denis Viel :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Causapscal accepte l'offre qui lui est faite de CD VALLÉE DE LA MATAPÉDIA pour son emprunt par billets en date du 9 juin 2020 au montant de 1 546 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 187-13. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2020-06-137 13- Adoption du règlement 252-20 - taxes et intérêts pour 2020
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'adopter le règlement numéro 252-20, décrétant un taux d'intérêt et des dates de remboursements différents pour l'année d'imposition foncière 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2020-06-138 14- Adoption du règlement 253-20 - Augmentation du fonds de roulement
Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter le règlement numéro 253-20, décrétant une augmentation du fond de roulement et d'autoriser le directeur général à signer tout document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2020-06-139 15- Adoption du règlement 254-20 - affichage des Avis publics
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy, d'adopter le règlement numéro 254-20, décrétant l'affichage des avis publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2020-06-140 16- Adoption du règlement 255-20 - gestion contractuelle
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter le règlement numéro 255-20, décrétant les modalités de la gestion contractuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 17- Présentation du règlement 256-20 – poulailler urbain
Présentation :
RÈGLEMENT NUMÉRO 256-20 - POULAILLE URBAIN
ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville de Causapscal, une municipalité peut modifier son règlement de zonage;
ATTENDU QUE, par application des dispositions de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1), la Ville de Causapscal peut amender un règlement;
ATTENDU que la Ville de Causapscal désire autoriser et régir la garde de poules à l'intérieur du périmètre urbain;
ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet par Monsieur Mario Bouchard lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020;
EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 - Obligations

Toute personne qui possède des poules est dans l'obligation de respecter les règlements sur les nuisances (odeurs, entreposage de fumier) et sur le bruit

Article 3 - Certificat d'autorisation

Toute personne désirant obtenir la garde de poules et désirant construire, modifier ou agrandir un poulailler ou un enclos doit préalablement se procurer un certificat d'autorisation au coût de 20. \$, auprès de l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité. Le certificat d'autorisation est valide pour une période maximale de deux années calendrier et doit être renouvelé, avant de loger des poules sur sa propriété, de construire, modifier ou agrandir un poulailler et un enclos.

Article 4 - Nombre

Un seul poulailler peut être implanté par bâtiment principal.

Article 5 - Localisation

- a) L'implantation est autorisée seulement dans les cours latérales et arrière;
- b) La distance minimale séparant le poulailler d'un autre bâtiment est de deux mètres.
- c) La distance minimale séparant le poulailler d'un puits est de trente mètres.
- d) La marge de recul latérale et la marge de recul arrière sont de deux mètres.

Article 6 - Gabarit

- a) La superficie minimale du poulailler est de 0,37 m² par poule.
- b) La superficie maximale d'un poulailler est de 10 m².
- c) La superficie minimale de l'enclos extérieur attenant au poulailler est de 0,92 m² par poule.
- d) La superficie maximale de l'enclos extérieur attenant au poulailler est de 10 m².

Article 7 - Matériaux de revêtement extérieur

Seuls le bois de cèdre et le bois traité ou recouvert de peinture, de vernis, d'huile, d'un enduit cuit ou d'un matériau autorisé pour le revêtement d'un bâtiment sont autorisés pour la construction d'un poulailler.

Article 8 - Autres caractéristiques du poulailler

Le poulailler doit être bien ventilé et protéger les poules du soleil et du froid de façon à leur permettre de trouver de l'ombre en période chaude et d'avoir une source de chaleur (isolation et chauffage) en hiver.

Article 9 - Entretien

- a) Le poulailler et l'enclos doivent être maintenus dans un bon état de propreté.
- b) Les excréments doivent être retirés du poulailler quotidiennement et disposés de manière hygiénique, en les déposant dans un sac hydrofuge avant de les jeter au bac à poubelle.
- c) Lors du nettoyage du poulailler et de l'enclos extérieur, il est interdit que les eaux se déversent sur la propriété voisine.
- d) Les plats de nourriture et d'eau doivent être conservés dans le poulailler ou dans l'enclos extérieur de manière à ne pas attirer d'autres animaux.

Article 10 - Garde des poules

- a) Malgré toute autre disposition, la garde de poules comme usage complémentaire à un usage résidentiel est autorisée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre urbain, sous réserve des dispositions du présent article.
- b) Jusqu'à cinq poules peuvent être gardées par poulailler. Les coqs ne sont pas permis.
- c) Les poules doivent être vaccinées. Le propriétaire doit détenir une preuve de vaccination.
- d) Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur d'un poulailler ou d'un enclos extérieur attenant. Ce dernier doit être entouré d'un grillage et couvert par un toit ou un grillage de manière que les poules ne puissent en sortir librement.
- e) Les poules doivent être à l'intérieur du poulailler entre 23 h et 7 h.
- f) Il est interdit de garder des poules en cage.
- g) L'abattage ou l'euthanasie de poules doit se faire dans un lieu autorisé par la Loi (ex : abattoir, clinique vétérinaire, etc.) et ne peut être réalisé sur un terrain résidentiel.
- h) En cas de décès d'une poule, la carcasse doit être disposée de la même manière que pour un animal domestique.
- i) Le propriétaire des poules doit déclarer à la municipalité et au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec la présence de maladies à déclaration obligatoire.
- j) Il est interdit de vendre les œufs, la viande, le fumier ou toute autre substance provenant des poules.
- k) Aucune enseigne ne peut être installée pour identifier l'activité de garde de poules pondeuses;

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

18- Entretien de la Véloroute 2020

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Véloroute Desjardins effectuent des travaux d'entretien du parcours sur le tronçon matapédien de la Route Verte pour l'été 2020 comme décrit dans leur envoies du 30 mars ;

CONSIDÉRANT QUE le tronçon de la route Ferdinand-Heppell Sud, du croisement du Pont Heppell jusqu'à la limite entre la municipalité de Causapscal et celle de Sainte-Florence, n'est pas LA PROPRIÉTÉ de la municipalité ;

2020-06-141

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard ;

D'AUTORISER la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation à l'effigie de la Route verte et autres panneaux relatifs au cyclisme le long de la route du rang A, de la rue Morin, du parc de la Pointe, de la rue Cartier, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud (moins la portion comprise entre la route du Pont Heppell et la limite municipale de Causapscal et de Sainte-Florence);

D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer le nettoyage régulier des accotements asphaltés et de leurs abords le long de la route du rang A, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud;

D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-traitants à effectuer la réparation d'accotements asphaltés (incluant le scellement de fissures) et la stabilisation de fossé le long de la route du rang A, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud;

D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer des travaux d'entretien au parc de la Pointe, comprenant notamment le nettoyage régulier de la piste cyclable asphaltée à l'intérieur du parc en question ainsi que le scellement de fissures sur l'asphalte;

D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins à réaliser le traçage de symboles de vélo à l'aide de peinture blanche afin d'indiquer la présence d'une voie cyclable le long de la route du rang A, de la rue Morin, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud.

D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-traitants à retracer les lignes blanches en bordure des accotements asphaltés le long du rang A, de la rue Morin, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2020-06-142 19- Camp de jour pour 2020
Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par madame la conseillère Odile Roy; d'autoriser l'ouverture des camps de jours dans la Ville de Causapscal, dans le respect des décrets ministériels en relation avec le Covid-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2020-06-143 20- Travaux de réparation de l'asphalte dans le parc
Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autorise une dépense d'un maximum de 15 000. \$ pour la réfection du sentier de marche dans le parc de la pointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2020-06-144 21- Certificat de conformité à réglementation municipale d'Urbanisme
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'autoriser le certificat de conformité concernant le permis d'alcool du Resto Terrasse au Bar de la Rivière St-Jacques, et d'autoriser le directeur général à signer les documents donnant effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

22- Dons

2020-06-145

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Guylaine Boily, de verser les dons suivants :

- 1 000 \$ une aide au Centre Écllosion pour les familles défavorisées qui avaient inscrit des enfants au camp de jour,
- 200 \$ pour l'association du cancer de l'Est-du-Québec,
- 200 \$ pour le centre de prévention du suicide,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23- Affaires nouvelles

23.1 Nomination d'officiers municipaux

Nomination des officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme;

Attendu que la Ville de Causapscal a décrété par règlement qu'un officier municipal serait responsable de l'application des règlements d'urbanisme et de tout autre règlement applicable;

Attendu que la Ville de Causapscal et la MRC de La Matapédia ont conclu une entente intermunicipale pour la fourniture de services en matière d'inspection par la MRC de La Matapédia;

Attendu qu'en vertu de ladite entente intermunicipale la municipalité doit nommer par résolution les officiers responsables de l'application des règlements d'urbanisme et de tous autres règlements applicables ;

En conséquence,

2020-06-146

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné de nommer comme officiers municipaux responsables de l'application des règlements d'urbanisme municipaux et de tout autre règlement applicable et à signer tous les documents liés à ces règlements :

Karine-Julie Guénard,

Vincent Aubin,

Mélissa Caron,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.2 Déconfinement – COVID-19 – Parcs – location de Salles

2020-06-147

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard :

- D'autoriser l'ouverture des parcs et des modules de jeux de la Ville, dans le respect des décrets ministériels dans le cadre du déconfinement pour le Covid-19.
- D'autoriser l'embauche d'un étudiant supplémentaire, attirer à la désinfection des modules de jeux et des utilités publiques de la Ville.
- De garder fermés les édifices publics tout en offrant un service sur rendez-vous aux citoyens de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-06-148

23.3 Soumission Bélanger Paysagiste

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter le projet d'entretien paysager annuel 2020 proposer par Bélanger Paysagiste, au coût de 3 350 \$, tenant compte que les heures facturées seront les heures effectives travaillées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.4 Dépôt du plan en cas de Pandémie

Le plan d'intervention en cas de Pandémie est déposé au conseil

23.5 Appel d'offres pour un archéologue pour la passerelle

Attendu que dans le cadre du projet de réfection de la passerelle Matamajaw, le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) nous exige de :

- Réaliser un inventaire couvrant l'ensemble de l'aire affectée par les travaux et présentant un potentiel archéologique, à l'aide de sondages disposés aux 5 mètres, ceci préalablement à la réalisation des travaux;
- Advenant la découverte de vestiges mobiliers ou immobiliers, circonscrire l'étendue du site par la réalisation de sondages supplémentaires et aviser le Ministère avant toute autre intervention ;
- Sur la base de ceux-ci, le propriétaire devra déposer un programme d'intervention adapté aux vestiges mis au jour. Ce programme devra être autorisé par le ministère et réaliser avant le début des travaux.

En conséquence :

2020-06-149

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'autoriser le directeur général de faire les démarches pour faire l'étude demandée et de signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet, tout en respectant les demandes du MCC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23.6 Report du 125e anniversaire de Causapscal

Attendu qu'unaniment, les membres du comité organisateur de l'évènement vivent énormément de difficultés à recevoir les engagements pour les différentes activités, causer principalement par les situations reliées à la Covid-19;

Attendu que la réalisation de la passerelle Matamajaw se fera pendant les activités du 125e;

2020-06-150

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par Monsieur le conseiller Denis Viel, que les festivités du 125e anniversaire de Causapscal soient remises à l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24 Correspondance

La correspondance est lue.

25 Période de questions

Pas de question

26 Levée de la séance

2020-06-151

Madame la conseillère Guylaine Boily propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

André Fournier, maire

Laval Robichaud, directeur général et
Secrétaire-trésorier